

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution \(pour insensés\). Item](#)[Les prisonnières de la Salpêtrière seront transférées à St. Lazare](#)

Les prisonnières de la Salpêtrière seront transférées à St. Lazare

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0124

SourceBoite_036-8-chem | Hôpitaux pendant la révolution (pour insensés).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

les prisonniers de la Salf. seront
transférés à St Lazare 124

Décret de la convention N° 6

25 Frimaire An III

"La conv. N° 6 après avoir entendu
son comité du recours pécuniaire, décide:

Art 1. Les femmes et filles condamnées
à la déportation ou à la réclusion, et qui
sont maintenant dans les maisons de réclusion
de la Salf. et de la Forc., seront trans-
férées dans le délai d'une semaine, dans la
maison de Lazare, suburbain St Denis.

signé Pagnard

Procès verbal de la conv N° 6

T. LI, 216.



1891
New York 5 1/2 1/2 1/2

to the ... of the ...

III

The ... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...

... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...
... of the ...